

Christiane TAUBIRA
Députée de Guyane
Commission des Affaires Etrangères

Ce 30 Novembre 2008

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon

N/Réf. : CT/MM-81299

Objet : Situation sociale en Guyane

Monsieur le Premier Ministre,

C'est en mon nom et en celui des Sénateurs de Guyane, Jean-Etienne ANTOINETTE, maire de Kourou et Georges PATIENT, maire de Mana qui vous prient de les considérer comme signataires de la présente lettre, que je m'adresse à vous.

Nous ne doutons pas que vous suivez avec la plus grande attention l'évolution de la situation sociale en Guyane. La mobilisation commencée lundi 24 novembre a pris cette ampleur massive et durable parce que la hausse continue du prix du carburant a inexorablement entamé le pouvoir d'achat, pesant proportionnellement plus lourdement sur les revenus modestes et moyens de citoyens et de familles qui n'ont guère d'alternative à l'usage de la voiture, eu égard aux insuffisances du réseau de transport en commun et à l'état du réseau routier.

Les propositions faites vendredi 28 par le Secrétaire d'Etat à l'Outre mer, au cours des négociations tenues par visioconférence, pèchent par trois défauts. Elles sont tardives, eu égard à l'engagement pris au nom de l'Etat de dépêcher en Guyane une mission de l'Inspection des Finances et de l'Administration pour expertiser les éléments constitutifs du prix à la consommation établi par le fournisseur monopolistique de carburant, la société SARA. Cet engagement a été formulé lors des entretiens des grands élus de Guyane avec des ministres ou conseillers ministériels à l'outre mer, les 20 et 21 octobre dernier à Paris.

Ces propositions sont insuffisantes, car elles n'intègrent pas l'effet mécanique d'une baisse normale sous le délai trimestriel, dû au prix administré, de répercussion des fluctuations de coût de la matière brute.

Elles sont illisibles. L'offre de compensation à hauteur de 5 millions d'euros, outre son caractère arbitraire, est muette sur la part de cofinancement que devront apporter les collectivités et singulièrement les mairies, pour être capables de mobiliser la part d'Etat. S'il s'agit d'un schéma conventionnel de plan de financement, quel est l'intérêt de cette mesure, en particulier pour les collectivités aux ressources financières sinistrées. Comment sera respecté le principe de libre administration des collectivités si l'Etat décide de l'affectation de

cette dotation ? Comment peut-elle être d'ores et déjà identifiée, afin que l'autre partie soit assurée d'en disposer une fois le calme rétabli. Des précédents, notamment l'engagement de l'Etat, dont la continuité est un principe en démocratie, de contribuer à concurrence de 40 millions d'euros pour la construction de lycées en Guyane, n'a pas été honoré. Il est prudent de s'assurer de la tangibilité des propositions énoncées en période de crise. La comptabilité publique ayant ses règles, il est logique de considérer que, sauf à traiter d'une subvention exceptionnelle dont la procédure d'adoption devrait alors être indiquée, la somme signalée sera prélevée sur la mission Outre mer récemment adoptée par l'Assemblée Nationale et qui sera débattue au Sénat mardi 2 décembre. La seule ligne qui semble correspondre aux intentions édictées par le Secrétaire d'Etat s'intitule Equipements structurants des Collectivités locales, dotée d'un Fonds exceptionnel d'avance de 16 millions d'euros. Il est peu probable que le tiers puisse en être réservé à la seule Guyane. Et si c'était le cas, cela signifierait la suppression d'autres opérations prévues ou possibles. Toutes ces questions appellent des réponses claires.

Par conséquent, il est de notre responsabilité de vous dire que la demande de baisse du prix du carburant de 50 centimes est parfaitement fondée et que, en notre qualité de Parlementaires, nous la soutenons sans réserve.

Une fois cette revendication satisfaite, c'est la responsabilité politique que d'agir sur les causes, afin de ne pas simplement différer de nouvelles protestations fondées sur les mêmes motifs. Il conviendra donc de considérer en quoi et comment le prix administré, qui constitue normalement un dispositif de veille et d'amortissement des chocs potentiellement pénalisants pour le consommateur, est bien l'instrument le plus pertinent et le plus efficace pour que l'action de l'Etat protège le consommateur et garantisse l'intérêt général.

Enfin, la forte mobilisation de la jeunesse interdit d'évacuer les revendications, fort raisonnables et fort motivées, qu'elle a formulées sur l'Education, la Formation, l'Emploi, les équipements publics, éducatifs, sportifs et culturels. Le partage de compétence en ces matières entre l'Etat et les Collectivités doit conduire à des discussions pour des réponses qui ne peuvent être conçues efficacement qu'insérées dans un plan de développement. Nous nous permettons de vous rappeler avoir interpellé le Ministre de l'Education Nationale à la rentrée scolaire, à propos des 1 300 adolescents de 16 à 18 ans ayant reçu une réponse négative du rectorat de Guyane, faute de places (440 places pour 1 700 demandes pour les seules filières professionnelles, les proportions étant comparables pour la formation et à peine inférieures pour les filières littéraires et scientifiques si l'on inclut les orientations par défaut).

Pour toutes ces raisons, nous en appelons solennellement à votre autorité afin que la parole et les décisions de l'Etat soient à la mesure des justes revendications exprimées, et soucieuses des causes qui creusent les inégalités, fragilisent le tissu économique, abîment les destins individuels.

En vous remerciant pour l'attention que vous réserverez à cette démarche,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.